

Questions d'histoire

Histoire ancienne

RELIGION ET POUVOIR DANS LE MONDE ROMAIN DE 218 AVANT NOTRE ÈRE À 235 DE NOTRE ÈRE *

* La question d'histoire ancienne pour l'agrégation propose aux candidats d'étudier la religion romaine depuis le déclenchement de la deuxième guerre punique jusqu'à la mort du dernier des Sévères. Par « religion », on entend ici un ensemble de pratiques et de croyances partagées par des individus dans le contexte politique et social d'une cité antique. La mention des termes « pouvoir » et « religion » dans l'intitulé de la question invite les candidats à considérer la religion publique tout autant que la religion privée, et à étudier les interactions entre les deux, à savoir entre des pratiques communautaires et des cultes privés. On s'intéressera à l'organisation de la vie religieuse publique, c'est-à-dire à la mise en place de temps, d'espaces et de gestes qui impliquent l'ensemble des citoyens dans la pratique rituelle. Ces derniers sont placés sous la conduite de magistrats et de prêtres qui participent d'un même pouvoir religieux partagé avec les autres institutions civiques et détenteur de l'initiative, du contrôle et de la décision en matière religieuse. Il importe d'être attentif à l'articulation des pratiques collectives et individuelles au sein du corps civique comme à ses marges (femmes, enfants, esclaves notamment), dans le contexte civique aussi bien que domestique. On explorera les rapports des individus avec les dieux dans les diverses formes d'échanges d'hommages et de services, lors des gestes pratiqués comme dans les relations codifiées, présidées et contrôlées par les magistrats et le sénat, sous la conduite des collèges sacerdotaux.

Par « monde romain », on entend la cité de Rome et les cités de type romain, colonies et municipes de droit romain et de droit latin, en Italie et dans les provinces. Les armées en campagne sont également comprises dans le sujet : elles s'installent dans des camps considérés comme des cités au regard du droit. En revanche, les citoyens romains des *conventus* attestés dans les cités pérégrines sont exclus du sujet. On étudiera les rapports entre État et individus en ce qui concerne la religion à ces différentes échelles : des institutions de Rome, cité-capitale, qui proposent ou imposent des modèles de pratiques, aux cités de type romain qui reproduisent ces modèles, tout en modifiant les pratiques religieuses antérieures à leur création ou à leur transformation en cités de type romain. Si les cultes indigènes en tant que tels sont exclus du périmètre de la question, la diffusion du culte impérial depuis Auguste et les formes dynamiques d'acceptation ou de résistance aux façons romaines d'envisager le divin et de s'adresser à lui entrent pleinement dans le champ de réflexion des candidats.

Sans méconnaître les apports essentiels de l'anthropologie religieuse, il est attendu des candidats qu'ils contextualisent leurs réflexions sur la religion romaine et ses diverses formes, afin de se garder de parler de religion dans l'absolu. Dans cette perspective, le choix du temps long permet de s'affranchir des périodisations classiques (République, Empire) et de retenir les enseignements des confrontations de la cité de Rome avec d'autres expériences et pratiques religieuses (cultes indigènes, gréco-orientaux, monothéismes). La deuxième guerre punique d'une part et, d'autre part, l'époque des Sévères, famille impériale présentant une double origine africaine et syrienne, offrent de ce point de vue d'excellentes illustrations du comportement romain à l'égard des expériences des cités et peuples d'Occident et d'Orient. On sera particulièrement attentif aux périodes de turbulences et de crises qui laissent affleurer les implications des individus et les différents niveaux d'échelle propres à l'observation des formes multiples du religieux (cités, collèges, familles en autant de cercles concentriques).

Pour ce faire, on veillera à ne pas se limiter à l'emploi des sources littéraires qui, le plus souvent, donnent le point de vue des élites. On prêter attention aux sources archéologiques (notamment archéozoologiques et carpologiques), épigraphiques, numismatiques et iconographiques qui permettent de sortir du cadre institutionnel et d'analyser comment les individus se conforment à des pratiques culturelles

publiques, s'en écartent ou les promeuvent. La documentation épigraphique provinciale viendra en appui des données proprement romaines et permettra de mettre en regard les témoignages historiques sur Rome et ceux concernant, dans l'espace méditerranéen, la fondation et la vie des cités qui suivent les principes romains (temps, espaces, institutions humaines et conceptions du divin). On s'intéressera également autant à la façon dont les rapports entre individus et dieux sont expliqués et encadrés dans les textes d'ordre philosophique et dans la documentation juridique qu'à la manière dont les individus s'adressent directement à des divinités dans leurs invocations, leurs prières, leurs sacrifices et, plus généralement, à travers tous leurs gestes. On se demandera s'il existe un rapport entre les discours tenus dans les sources écrites et les pratiques attestées par l'archéologie.

Par sa thématique religieuse, ce programme doit permettre d'approfondir les connaissances et la réflexion des candidats sur des questions qui font partie de la formation attendue des candidats aux concours de l'enseignement. L'histoire des religions antiques figure en bonne place dans les programmes de la classe de Sixième, où les élèves doivent procéder à une étude croisée de faits religieux, replacés dans leurs contextes culturels et géopolitiques, et distinguer les dimensions synchroniques et/ou diachroniques des faits religieux, ainsi que dans les nouveaux programmes de la classe de Seconde, qui abordent la notion d'héritage religieux.

Histoire médiévale

ÉCRIT, POUVOIRS ET SOCIÉTÉ EN OCCIDENT DU DÉBUT DU XII^e SIÈCLE À LA FIN DU XIV^e SIÈCLE (ANGLETERRE, FRANCE, PÉNINSULE ITALIENNE, PÉNINSULE IBÉRIQUE) *

* Le programme d'histoire médiévale invite à s'interroger sur la place qu'occupe l'écrit dans ses rapports avec les pouvoirs et la société en Europe, en prenant en considération le moment où la production écrite connaît un essor considérable. La « révolution de l'écrit » s'affirme ainsi nettement en Occident à partir du début du XII^e siècle pour s'épanouir aux XIII^e et XIV^e siècles à travers une diversification qualitative et quantitative dans la production tant de livres manuscrits que d'actes de la pratique. La question implique donc de suivre toutes les étapes de la vie des documents écrits, en prenant pour point de départ l'auteur ou l'autorité qui leur donne vie. On sera ensuite attentif aux différentes formes de transmission de la documentation écrite (brouillons, mises au net, copies...), aux langues utilisées, aux supports employés et aux lieux de sa rédaction, de sa consultation et de sa conservation, qu'ils soient ou non organisés (chancelleries et *scriptoria* notamment). Le sujet entend mettre l'accent sur la forme matérielle de la production et de la réception de l'écrit mais il implique également une approche d'histoire culturelle et sociale qui en étudie les fonctions et les usages. C'est pourquoi cette étude est articulée à une histoire des pouvoirs à l'échelle de l'Angleterre, de la France, ainsi que des péninsules Italienne et Ibérique (royaumes chrétiens), autant d'espaces caractérisés par un même recours de plus en plus intense au gouvernement par l'écrit, par un essor comparable des littératures en langue vernaculaire, souvent encouragé par les pouvoirs, par un même développement de l'institution universitaire qui fournit de plus en plus de cadres administratifs au pouvoir. La dynamique des rapports entre l'écrit et les pouvoirs est donc au cœur du sujet puisqu'il s'agit de comprendre à la fois comment l'écrit acquiert un pouvoir qui lui confère une efficacité particulière et comment les différents pouvoirs utilisent les formes écrites pour gouverner, organiser, contrôler la vie politique, sociale, économique et intellectuelle.

Par « pouvoirs », on entend les trois grandes formes d'organisation au sein desquelles la production écrite progresse de manière remarquable durant les trois siècles considérés. Le pouvoir religieux, ou *Sacerdotium*, est incarné par la papauté qui, de la « réforme grégorienne » jusqu'à la fin du séjour des papes à Avignon, développe un rapport particulier à l'écrit, qu'il s'agisse de la production de libelles

soutenant les ambitions théocratiques du pape, de la construction et de l'essor de la bibliothèque ou de la chancellerie pontificales, cette dernière inspirant aux monarchies et aux principautés d'Occident un modèle de gouvernement, de rédaction et de conservation des actes. Il faut noter que les niveaux ecclésiastiques inférieurs sont pleinement envisagés, notamment en tant que relais de l'influence pontificale. Le *Regnum* est ici représenté par les grandes monarchies anglaise, française, ibériques et italiennes (royaumes d'Italie et de Sicile) et par les différents systèmes politiques dont l'Italie du Nord et du Centre est le cadre : les unes comme les autres connaissent un développement administratif notable du XII^e au XIV^e siècle, fondé sur une maîtrise croissante de la communication écrite et un recours intensif à diverses pratiques de l'écrit, telles que les ordonnances et les autres formes de chartes, les enregistrements, les enquêtes, les comptabilités, les instruments notariés, etc. À la fin de la période envisagée, pour Charles V (1364-1380) en France comme pour Richard II (1377-1399) en Angleterre, pour Henri II de Trastamare (1369-1379) en Castille comme pour Ferdinand I^{er} (1367-1383) au Portugal, pour les communes et seigneurs italiens, gouverner c'est de plus en plus recourir à l'écrit. Enfin, parallèlement à l'avènement des monarchies administratives et des communes italiennes, il convient de faire une place de choix à l'émergence d'un troisième pouvoir : le *Studium*. En effet, la transformation des écoles du XII^e siècle en universités, sous l'égide de l'empereur, de la papauté ou du roi, fait du *Studium* un pouvoir qui entretient un rapport particulier à l'écrit (lecture et commentaire des textes faisant autorité, mise en circulation des traductions, intensification de la copie des livres, notamment par le système de la *pecia*, fabrication d'instruments de travail permettant de mieux utiliser les textes, organisation de bibliothèques, par exemple). On sera notamment attentif à la manière dont la fixation par écrit de certaines pratiques scolaires (lectures, disputes, prédication, etc.) permet de documenter le rapport de l'institution universitaire aux pouvoirs et à la société avec lesquels elle interagit.

La dimension sociale du sujet est essentielle puisqu'il s'agit de mettre en valeur la manière dont l'écrit se répand dans les diverses strates de la société. Depuis les cours, les institutions urbaines et les universités, toutes productrices d'écrits, l'écrit se diffuse grâce à de multiples intermédiaires (notaires, maîtres d'école, précepteurs, etc.). De ce fait, l'éducation à l'écrit, la pénétration accélérée du livre dans la société et la manière dont l'écrit touche également la partie non alphabétisée de la population constituent une dimension importante de la question, dès lors que les actions juridiques les plus courantes et l'accès à la culture s'accompagnent d'un recours croissant à l'écrit. Le sujet implique donc de faire une place aux différentes compétences écrites selon le statut social et le sexe, des professionnels de l'écrit aux « *semi-litterati* », en tenant compte également de l'accession des langues vernaculaires au statut de langues écrites. De ce point de vue, les documents de la pratique dans leur diversité typologique (chartes, lettres, contrats, comptes, etc.), aussi bien que les sources littéraires permettent de suivre l'émergence progressive des langues vernaculaires dans différents lieux de pouvoir, entre cour et ville, selon une chronologie propre aux différents espaces linguistiques considérés. Si le sujet amène à rencontrer des représentants de l'humanisme, comme Pétrarque ou Boccace, le mouvement humaniste en tant que tel ne fera toutefois pas l'objet d'une étude en propre.

Croisant les problématiques développées par les grandes écoles historiographiques européennes, de la *Literacy* anglo-saxonne à la *Schriftlichkeit* allemande, le programme s'appuie sur une bibliographie accessible et abondante que les historiens français ont considérablement renouvelée durant les quinze dernières années. Ainsi formulé, il entend contribuer à la formation des futurs enseignants en favorisant une réflexion critique sur les sources écrites à la disposition de l'historien. Il permet enfin d'approfondir connaissances et réflexion sur les circulations culturelles à la croisée de différents espaces politiques européens.

Histoire moderne

LE MONDE DE L'IMPRIMÉ EN EUROPE OCCIDENTALE (VERS 1470 – VERS 1680) *

* Chinois, Japonais et Coréens maîtrisaient, dès les VII^e-VIII^e siècles, la technique xylographique permettant de produire des ouvrages imprimés sur papier. Le plus ancien livre imprimé composé avec des caractères mobiles qui a été conservé, le *Jikji*, est également une production coréenne de la fin du XIV^e siècle. Vraisemblablement sans connaissance de ces précédents asiatiques, Gutenberg commence à imprimer à Mayence, avec des caractères mobiles en métal, à partir de 1449, et les premiers imprimés européens datent des années 1452-1455. Mais l'imprimerie moderne européenne naît vraiment lorsqu'elle quitte la vallée du Rhin moyen où elle avait éclos pour connaître une diffusion tous azimuts : à l'aube du XVI^e siècle, l'Europe est couverte d'un semis d'ateliers qui sont très vite soumis à une rude concurrence.

Ce programme invite à étudier les nombreuses composantes et toutes les implications du succès durable de cette nouvelle technique dans l'Europe de la première modernité. L'imprimé est traditionnellement considéré comme l'un des grands phénomènes inaugurant les Temps Modernes. Sa capacité transformatrice demande à être interrogée sur une multiplicité de terrains que désigne d'emblée la diversité des objets produits au moyen de cette technique. Il y a là tout un monde *des* imprimés : textes et images, livres et placards, images pieuses et déclarations officielles, pamphlets, almanachs, abécédaires, quittances, règlements, sentences de justice, aussi bien que poèmes, journaux, récits de voyages, partitions de musique et ouvrages de science. Une telle étude implique de bien comprendre les modalités de fabrication et de diffusion de tels objets, dont chacun a une histoire propre qu'il importe de connaître, tout comme il convient de maîtriser la configuration de l'objet graphique qu'est l'imprimé. On s'intéressera à la **technique de l'imprimerie** (l'imprimerie à caractères mobiles est d'abord une innovation qui, d'ailleurs, ne périmait pas immédiatement la xylographie, ni même la copie manuscrite), à l'émergence et à l'évolution des métiers qui lui sont liés, à tous les aspects économiques de cette activité, au travail des hommes du livre qu'ils soient imprimeurs, éditeurs, libraires, ouvriers, etc. : tout un milieu, avec ses règles et ses contraintes gravées autour des presses. Mais au-delà, on s'attachera également à tout ce qui mobilise l'imprimé ou est mobilisé par lui : financiers et protecteurs ; auteurs, dans leur diversité, qui est aussi celle de leurs rapports au monde de l'édition ; lecteurs, bien sûr, qui s'approprient de bien des manières les imprimés achetés ou empruntés, ou bien encore lus pour d'autres ; administrations et pouvoirs, petits et grands, qui mobilisent autant qu'ils encadrent l'imprimé. En ce sens, le monde de l'imprimé est le monde moderne tel qu'il existe avec l'imprimé, et ses multiples usages.

C'est donc bien une **histoire totale** de l'imprimé que le programme invite à explorer : il s'agit de conduire, à parts égales, une histoire technique, économique, sociale, politique, matérielle, culturelle, religieuse, artistique, etc. de l'imprimé. Au cours des dernières années, l'imprimé a fait l'objet d'analyses renouvelées. Depuis les ouvrages fondateurs d'Henri-Jean Martin ou d'Elizabeth Eisenstein, les historiens de tous les pays ont exploré les nombreuses facettes de l'imprimé, en approfondissant et en nuanciant les apports de ces premiers travaux, offrant aux candidats et aux candidates une riche bibliographie facile d'accès. Le cœur du programme concerne l'histoire propre du développement de l'imprimé. S'agissant de tous les terrains où l'imprimé est présent (histoire des savoirs, des pratiques culturelles, religieuses, politiques), on ne peut attendre des candidats une maîtrise parfaite de ces différents champs sur deux siècles, bien sûr, mais la compréhension des mutations essentielles qui les affectent est nécessaire pour saisir le rôle joué par l'imprimé dans la société européenne de la première modernité.

Le **cadre géographique** du programme est celui de l'Europe occidentale. Sont concernés les péninsules Ibérique et Italienne, le royaume de France, les Îles britanniques, les Pays-Bas et Provinces-Unies, le Saint Empire Romain Germanique. La Scandinavie et l'Europe orientale sont exclues du programme : si les ateliers d'imprimerie s'installent également très précocement dans ces espaces, le

développement de ce média y présente toutefois des spécificités et des discontinuités qui empêchent la saisie globale du sujet. La question commence aux environs de 1470 parce que cette décennie qui s'ouvre est celle de la naissance des premiers ateliers d'imprimerie un peu partout en Europe (Venise en 1469 ; Milan, Naples, Nuremberg et Paris en 1470 ; Lyon et Louvain en 1473 ; Valence en 1474 ; Westminster en 1476 ; Gouda, Séville et Tortosa en 1477, etc.), avant qu'une première crise de surproduction ne reconfigure la géographie de ces ateliers. Il s'achève dans la décennie 1680, à l'aube des Lumières, alors qu'existe déjà un puissant marché du livre à l'échelle européenne : ce marché détermine des zones de spécialisation dont la plus célèbre est la Hollande du Siècle d'Or. Le programme, dans ses bornes chronologiques, permet de bien étudier la révolution de la communication induite par l'imprimé, avec notamment le développement des journaux, ainsi que des dispositifs de censure qui s'institutionnalisent au XVII^e siècle. La publication en 1689 de *l'Histoire de l'imprimerie et de la librairie* de Jean de la Caille ne signale-t-elle pas que l'imprimé, devenu objet d'histoire, se trouve à un tournant ?

Initiation scientifique aux sources de l'histoire moderne que sont les imprimés, ce programme a aussi toute sa place dans la formation aux métiers de l'enseignement puisqu'il permettra aux candidats et candidates d'approfondir leurs connaissances et leur réflexion sur plusieurs chapitres ou séquence des programmes d'histoire du second degré. Ainsi, les programmes de la classe de 5^e, qui présentent « Les bouleversements scientifiques, techniques, culturels et religieux que connaît l'Europe de la Renaissance » nécessitent une bonne compréhension des enjeux entourant le développement de l'imprimé. De même, le chapitre 2 du programme de classe de Seconde (« Renaissance, Humanisme et réformes religieuses : les mutations de l'Europe ») invite explicitement à présenter aux élèves « L'imprimerie et les conséquences de sa diffusion », en particulier à travers l'étude d'un atelier d'imprimeur. Soulignons enfin qu'une bonne maîtrise des origines de l'imprimerie permettra aux enseignants d'affronter l'axe 1 (« Les grandes révolutions techniques de l'information ») du thème 4 (« S'informer : un regard critique sur les sources et modes de communication ») de l'enseignement de spécialité en classe de Première. Le thème 6 du programme de spécialité de la classe de Terminale (« L'enjeu de la connaissance ») nécessite également une solide culture historique sur les acteurs et les modalités de la circulation des connaissances, à laquelle ce programme d'histoire moderne contribuera.

Histoire contemporaine

LE TRAVAIL EN EUROPE OCCIDENTALE DES ANNÉES 1830 AUX ANNÉES 1930. MAINS-D'ŒUVRE ARTISANALES ET INDUSTRIELLES, PRATIQUES ET QUESTIONS SOCIALES *

* Le programme d'histoire contemporaine invite à s'interroger sur la place centrale qu'occupe le travail artisanal et industriel durant un siècle, des années 1830 aux années 1930 comprises, dans les sociétés d'Europe occidentale, circonscrites aux espaces belge, britannique, espagnol, français, germanique et italien. Centrée sur le travail, cette question a pour ambition d'articuler histoire économique, histoire sociale, histoire politique et histoire culturelle : il s'agit donc d'étudier les pratiques, tout en s'intéressant aux représentations.

La période envisagée est profondément marquée par l'industrialisation selon des chronologies et des modalités variables pour les pays concernés. Le phénomène, déjà bien amorcé en amont par la Grande-Bretagne et la Belgique, atteint la France dans les années 1830 ; puis certaines régions des espaces germanique, italien et espagnol s'engagent dans de nouveaux modes de production. Ceux-ci s'amplifient durant le XIX^e siècle, s'intensifient singulièrement dans les années 1870-1890, puis évoluent dans le premier XX^e siècle, notamment pendant et après la Première Guerre mondiale. Ces chronologies prennent en considération les évolutions des systèmes techniques, les changements des structures

entrepreneuriales, la concentration variable des moyens de production, l'industrialisation de la guerre, la rationalisation, les transformations de l'organisation du travail, de l'exercice de l'autorité et des pratiques de commandement.

Les espaces considérés sont les plus tôt et les plus fortement industrialisés en Europe. Ils sont parfois situés dans des régions transnationales qui voisent avec des territoires moins ou pas industrialisés. Cette diversité invite à réfléchir sur les différentes échelles et sur les trajectoires variables d'un même processus. Si les espaces colonisés ne sont pas compris dans le périmètre géographique de la question, la présence d'une main-d'œuvre coloniale croissante dans les métropoles, appelée notamment pour les besoins de la Première Guerre mondiale, puis pour la reconstruction d'après-guerre, et ses conséquences multiples sont à prendre en considération.

Coexistant avec l'artisanat, le processus d'industrialisation entraîne de profondes mutations du tissu social, des groupes professionnels et des relations sociales. Il s'accompagne souvent de l'urbanisation, même si l'industrialisation s'effectue aussi en milieu rural et si la proto-industrie subsiste jusqu'à la fin de la période, et même au-delà. Il transforme également les espaces de travail, les tâches effectuées, les rémunérations et la situation de celles et ceux qui travaillent, ainsi que l'organisation des sociétés. Ce processus est indissociable de migrations de plus en plus massives, à la fois à l'intérieur de chacun des espaces « nationaux » considérés mais également d'un pays à l'autre. Enfin, il induit une exploitation croissante des ressources naturelles et, de ce fait, un accroissement considérable des pollutions et des atteintes multiples à l'environnement.

Les mains-d'œuvre artisanales et industrielles exercent un travail dans des branches d'activité à l'évolution contrastée, dans des espaces de travail variés (à domicile, en atelier, en fabrique, en usine, à la campagne ou en ville) et dans des types d'entreprises divers (privées, d'État, régies ou coopératives). Elles mobilisent des techniques, des savoir-faire et des traditions de métier. Constituées d'autochtones et de migrants, ces mains-d'œuvre sont encore extrêmement diverses dans leurs statuts, oscillant entre indépendance et salariat : ouvrières et ouvriers, tâcheronnes et tâcherons, artisanes et artisans, entrepreneuses et entrepreneurs (qui commandent et distribuent le travail artisanal et industriel pour certains produits), contremaîtres, contremaîtresses ou surintendantes, ingénieurs, employées et employés d'usines, directrices et directeurs d'établissements industriels. Les mortes saisons, l'absence d'emploi, devenue chômage, et l'intermittence constituent autant d'épreuves pour les mains-d'œuvre précaires, spécialement pendant les années 1840, la Grande Dépression des années 1880 et la crise des années 1930. Conditions de travail et gestes de travail accomplis avec des conséquences éventuelles sur la santé, formations et qualifications, modes de rémunération enfin, singularisent ces mains-d'œuvre qui vivent dans des familles, habitent des logements et des quartiers où elles développent des sociabilités, des pratiques culturelles et de loisirs, y compris sportifs. Elles consomment aussi. Candidates et candidats seront attentifs aux spécificités qui, dans ces différents domaines, distinguent les mondes artisanaux et industriels des autres populations laborieuses de l'agriculture et des services dans les sociétés ouest-européennes.

Le processus de mise au travail génère maux et tensions. À cet égard, la « question sociale » est au cœur de la structuration d'un mouvement ouvrier divers qui contribue puissamment à l'instauration et au perfectionnement de la législation sociale, ainsi qu'à l'amélioration de la condition ouvrière. Ces mains-d'œuvre développent, en effet, des pratiques de solidarité et des formes de résistance : elles s'engagent dans des coalitions, puis des grèves ; elles se regroupent dans des sociétés de secours mutuels, des syndicats de toutes obédiences, des formations politiques et des coopératives. De multiples débats autour de la représentation politique des mondes du travail, depuis les premiers socialismes et la structuration d'un mouvement ouvrier, jalonnent cette histoire mais on ne saurait exiger des candidates et candidats une connaissance approfondie des évolutions internes des organisations du mouvement ouvrier. Parallèlement, des organisations patronales se structurent : le patronage et le paternalisme, les formes variées de négociations collectives ou encore la gestion concertée des mains-d'œuvre sont autant de réponses apportées à la question ouvrière par les employeurs, les États et les élites. Le droit du travail, son

institutionnalisation, les politiques du travail, qui passent notamment par l'élaboration d'une législation et le contrôle de son application comme par la mise en place d'administration, la protection sociale enfin (sous ses diverses formes : prévoyance, assistance ou assurance) constituent un socle politique et social qui se construit durant ce siècle d'industrialisation.

En outre, les sociétés ouest-européennes connaissent des circulations transnationales croissantes. À la mondialisation progressive de l'économie et à ses effets sur le travail, des réponses associatives sont apportées par les trois Internationales ouvrières, les Internationales syndicales, l'Association Internationale pour la protection légale des travailleurs ; apparaissent ensuite des réponses institutionnelles par le biais de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 et de ses premiers chantiers durant les années 1920 et 1930, qui concernent le droit du travail et la protection sociale.

On s'interrogera enfin sur la place des ouvrières et ouvriers dans les sociétés ouest-européennes et sur leur intégration, en scrutant les représentations du travail, des travailleuses et des travailleurs, tant dans les enquêtes sociales que dans les œuvres littéraires, les œuvres d'art et les médias en plein essor (journaux, photographie et cinéma). Artistes, médias, observateurs sont aussi saisis par ces débats et y participent à leur manière en représentant le travail.

Le sujet implique de se nourrir des renouvellements historiographiques portés par les associations et le réseau européen d'histoire du travail (*European Labour History Network*, fondé en 2013). La bibliographie est accessible et abondante, largement renouvelée, en français et en anglais pour l'essentiel. Pour la plupart des questions évoquées, les candidates et les candidats devront mobiliser et interroger les catégories de genre, de génération, de classe et de nationalité dans la perspective d'une histoire transnationale des circulations et d'une histoire connectée.

Ainsi formulée, la question d'histoire contemporaine entend contribuer à la formation des futurs enseignantes et enseignants en les invitant à réfléchir sur un thème essentiel et très actuel, irrigué par des questionnements historiographiques comparés à l'échelle européenne. Elle leur permettra d'approfondir leurs connaissances et leur réflexion sur plusieurs séquences des programmes d'histoire du second degré : en classe de 4^e, le thème 2 est consacré à « L'Europe de la révolution industrielle » ; en classe de Première générale, le chapitre 2 du thème 2 porte sur « L'industrialisation et l'accélération des transformations économiques et sociales en France », envisage « Les transformations des modes de production » et « L'importance politique de la question sociale », et propose notamment comme point de passage et d'ouverture « 25 mai 1864 : le droit de grève répond à l'une des attentes du mouvement ouvrier » ; de même, le chapitre 2 du thème 3, consacré aux « Permanences et mutations de la société française jusqu'en 1914 », invite à mettre en avant l'industrialisation, la question ouvrière, l'immigration et la place des étrangers ou encore l'évolution de la place des femmes, et propose, comme points de passage et d'ouverture, « La fusillade de Fourmies » et « Le Creusot et la famille Schneider ». En Première technologique, le thème 2 « Les transformations politiques et sociales de la France de 1848 à 1870 » et son sujet d'étude « Les établissements Schneider au Creusot sous la Deuxième République et le Second Empire » invitent à appréhender la notion d'industrialisation, le rôle économique et politique d'Eugène Schneider, les transformations des formes et lieux de travail et leurs conséquences sociales et politiques pour les ouvriers comme pour leurs familles.

Questions de géographie

Géographie des territoires

LES ESPACES RURAUX EN FRANCE *

* Quelques années après « la France en villes », la nouvelle question de géographie de la France aborde un thème et un type d'espace nouveaux : le rural. Même si la séparation rural/urbain est discutée et si « la France en villes » traitait de hiérarchie urbaine, de petites villes et de bourgs en milieu rural, de processus de rurbanisation et de périurbanisation, la ruralité caractérise un type d'espace à part entière. De même, « la France des marges » s'intéressait déjà à ces espaces ruraux, mais ne s'y limitait pas, loin s'en faut. Avec l'objectif de diversifier les angles d'attaque des candidats sur la géographie de la France, cette question leur propose d'élargir leur regard sur le rural. En effet, depuis la question « Crises et mutations des agricultures et des espaces ruraux dans le monde » (1997-1998) et, dans une moindre mesure, « Nourrir les hommes » (2009-2011), les concours de l'enseignement ne se sont pas intéressés au rural en tant que tel, alors même que nombre de géographes questionnaient la ruralité, son caractère largement hybride et multifonctionnel en France, entre autres.

Les travaux des ruralistes français, des spécialistes de l'aménagement ou des acteurs des politiques de protection peuvent nourrir abondamment la réflexion sur cette question qui offre également la possibilité de modifier nombre de représentations, les candidats ayant parfois une vision bucolique et idéalisée ou, *a contrario*, misérabiliste des espaces ruraux français d'aujourd'hui : ceux-ci ne sauraient être ramenés devant les élèves à une vision des années 1980.

- Un renouvellement scientifique et épistémologique de l'approche du rural.

Depuis les années 1980 et « la France du vide », puis « la crise rurale » dépeintes par Roger Béteille, les travaux du sociologue Bernard Kayser sur la « renaissance rurale » et ceux de Jean-Paul Charvet sur l'agriculture ont contribué à renouveler un champ scientifique en partie délaissé par les géographes. Les analyses sur la reconfiguration du rural conduites depuis une dizaine d'années par Françoise Plet ou Laurent Rieutort soulignent notamment ce renouvellement disciplinaire. Des thèses récentes (par exemple, celle de Pierre Pistre) ont montré le dynamisme de ces espaces, loin des clichés et des formules rapides sur le « tous urbains ». Car si les modes de vie en France se sont clairement urbanisés, si l'extension des aires urbaines est flagrante (85 % de la population française y réside), le rural ne peut être ramené à quantité négligeable et à une annexe productive ou résidentielle de la ville selon la catégorisation de l'économiste Laurent Davezies. C'est donc aussi à l'aune de leur capacité à interroger les interactions fines qui se produisent entre l'urbain et le rural que les candidats seront évalués. Les espaces périurbains, comme forme d'entre-deux ou de « tiers espace » selon l'expression de Martin Vanier, constituent des espaces aux limites de la question que les candidats devront interroger.

La distance critique des candidats est attendue également sur les seuils entre ces deux catégories spatiales que sont l'urbain et le rural, en allant au-delà des statistiques officielles. La question permettra d'interroger les critères de définition des espaces ruraux dans le contexte national. Si l'espace à dominante rurale de l'INSEE représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes de la France métropolitaine, le rural ne compte que 14 à 20 millions d'habitants en fonction des contours retenus.

- Le rural au cœur des débats d'aménagement.

Cette nouvelle question permettra d'aborder les enjeux d'aménagement et de durabilité, traités par exemple par l'ancienne DATAR, devenue CGET, dans le cadre de l'exercice de prospective *Territoires 2040* (au sein de plusieurs des groupes d'experts, par exemple le « groupe 7 » : *Les espaces de faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité*). Plus récemment, les trois comités interministériels sur la ruralité (Laon, Vesoul, Privas, 2015-2016), regroupés derrière le slogan « Nos



ruralités, une chance pour la France », ont montré que la puissance publique n'avait pas totalement mis de côté son engagement dans les espaces ruraux, qui a fait les heures de gloire de l'aménagement du territoire, jusqu'à la création des « Zones de Revitalisation Rurale » (ZRR, 1995) et la loi sur le développement des territoires ruraux (2005). Les aides sont plus rares, l'engagement de l'État est plus limité, mais les mesures en faveur des maisons de services au public, des maisons de santé pluri-professionnelles ou encore la lutte contre le désert numérique par le biais du programme « zones blanches » sont autant d'illustrations de l'action publique visant à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) – Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) avec son axe de soutien aux projets pilotes en zone rurale intitulé *Leader* – et les orientations à l'échelle communautaire soulignent d'ailleurs que ces préoccupations ne se limitent pas au périmètre de l'hexagone. Les actions menées aux échelons régionaux et locaux en faveur du développement économique et de la mise en valeur des diverses formes de patrimoines offrent également matière à questionner les stratégies actuelles.

Ces enjeux d'aménagement sont d'autant plus prégnants que les espaces ruraux, largement minoritaires démographiquement, sont dominants par leur étendue et posent la question des usages et des pratiques dont ils sont l'objet par la société française. La multiplication des tensions et conflits d'aménagement et d'environnement, popularisés par l'acronyme ZAD (Zone à Défendre : Notre-Dame-des-Landes, *Center Parcs* de Roybon, projet d'enfouissement de déchets nucléaires du plateau de Bure, etc.), souligne à quel point cet attachement à la ruralité et les questionnements sur sa finalité sont sous-jacents actuellement.

Les candidats auront à cœur d'accorder une place toute particulière dans leur préparation aux territoires d'outre-mer : derrière des valeurs moyennes (25 % de leurs habitants et 96 % de leur superficie sont ruraux, DATAR, 2012), les gradients et les formes de ruralité sont très divers et très contrastés, et une analyse fine de cette pluralité devra être conduite.

Les fonctions productives, qu'il s'agisse des permanences et des mutations de l'agriculture et de l'industrie ou de l'émergence de nouvelles formes d'activité dans le contexte de la mondialisation, sont également à prendre en compte. La place occupée par l'activité touristique dans nombre d'espaces ruraux (prépondérance des résidences secondaires, part de l'emploi, saisonnalité de l'économie) constitue aussi un changement majeur, qui ne saurait masquer une renaissance démographique quasi-généralisée, en raison du plus faible coût du foncier ou de leurs aménités environnementales, allant jusqu'à la gentrification rurale (travaux de Frédéric Richard) ou, à l'inverse, jusqu'à une certaine paupérisation (travaux d'Emmanuelle Bonerandi), le coût de la vie étant perçu comme moins élevé en leur sein par certains néo-arrivants. Il est donc également attendu des candidats une approche de géographie sociale. Les logiques de patrimonialisation et de protection à l'œuvre dans les espaces ruraux français soulèvent aussi la question d'un équilibre entre conservation et développement économique qui interpelle les décideurs et les citoyens dans leurs actions quotidiennes. La dimension culturelle de la ruralité ne doit pas non plus être laissée de côté, avec les formes d'attachement aux lieux et aux territoires et le recours au registre de l'identité, qu'il s'agisse des terroirs, notamment vinicoles, de la patrimonialisation, voire d'une certaine forme d'instrumentalisation touristique.

- Un contenu touchant à des questions d'actualité.

Si l'année 2017 a été riche en débats de société qui ont largement concerné le secteur agricole (conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux domestiques ; utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture et tentative de les interdire à l'échelon européen, restée vaine), les espaces ruraux sont tout autant au centre des initiatives sur la transition énergétique, de la place de l'éolien jusqu'aux parcs photovoltaïques en passant par l'utilisation de la biomasse. Dans les Territoires à Énergie Positive (TEPOS) ou par les initiatives citoyennes (25 centrales photovoltaïques villageoises à ce jour), les acteurs des espaces ruraux sont aussi forces de propositions et de changements.

Autre question largement évoquée dernièrement, la désertification médicale (qui ne touche certes pas que les espaces ruraux) est aussi un enjeu du quotidien et mobilisera de la part des candidats une vraie réflexion en géographie de la santé, en matière d'inégalités de l'accès aux soins, de différentiels dans le suivi médical, des fermetures de maternité aux écarts de l'espérance de vie à la naissance. Ce type de débat concerne également la géographie scolaire, avec la fermeture des écoles ou des classes, les regroupements pédagogiques intercommunaux, les réseaux d'établissements, les conventions ruralité. Implicitement, la justice spatiale et le maintien des services aux publics, mais aussi du tissu commercial qui irrigue le rural français, sont au cœur de la question. C'est donc à l'équité des citoyens face aux services et aux moyens mis à leur disposition que devront réfléchir les futurs enseignants.

Aux échelons national et local, les orientations vers la densification voulues par les documents d'urbanisme ou de planification (PLU, PLUi, SCOT) visant à lutter contre l'étalement urbain (mitage, consommation d'espaces agricoles ou dits « naturels », surcoût pour la collectivité en terme d'équipement en réseaux) éclairent une nouvelle approche du rural qui n'est plus simple réceptacle et cadre de vie, mais aussi espace de travail pour l'agriculture et espace de mobilité rationnelle dans des logiques pendulaires. Enfin, la France rurale est maillée par un cadre institutionnel mouvant et en forte recomposition : l'essor de l'intercommunalité, la clarification des compétences voulue par la loi portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE, acte III de la réforme territoriale, août 2015), la loi du 16 mars 2015 « relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes » qui a permis des évolutions sans précédent du maillage local (1 090 communes regroupées en 317 communes nouvelles en 2015 ; 670 communes regroupées en 200 communes nouvelles en 2016) constituent des exemples récents, parmi d'autres, de ces évolutions significatives.

La question des espaces ruraux est bien présente dans les programmes du secondaire, ce qui suppose que les futurs enseignants soient au courant des réalités du monde rural de manière générale pour les programmes de 6^e (habiter les espaces de faible densité), 5^e (des ressources limitées, à gérer et à renouveler), de 4^e et de 2^{de} (gérer les ressources terrestres), mais aussi de manière plus spécifique lorsque la France est au cœur des programmes : en 3^e (les espaces de faible densité et leurs atouts) et en 1^{ère}, notamment.

C'est donc à une étude multi-scalaire du monde rural, de sa forte diversité, de ses dynamiques, de ses représentations et de son articulation avec le reste de l'espace national, européen voire mondial, que la question invite, en s'appuyant sur les évolutions de la recherche afin de faire ressortir les permanences et les mutations des espaces ruraux. C'est dans cette logique que les candidats pourront offrir une lecture scientifique, étayée et nuancée des espaces ruraux.

Géographie thématique

Frontières

Les frontières sont un objet central de la géographie : discontinuités spatiales dont la forme actuelle est fortement liée à l'histoire de la carte et de ses usages politiques, elles intéressent les géographes mais également les futurs enseignants qui seront amenés à enseigner cette thématique en faisant preuve d'esprit critique. Les frontières sont un type de limites séparant des États souverains : terrestres, maritimes et aériennes, elles excluent les limites administratives de niveaux inférieurs. La question des limites et des discontinuités spatiales fait l'objet d'une attention particulière des géographes francophones depuis un certain temps. On peut d'ailleurs noter que la question des discontinuités spatiales a été au programme de l'agrégation de géographie en 2003 et 2004. Dans les nouveaux programmes du lycée, et notamment ceux de la spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, ce thème est en outre très présent. Les programmes scolaires reflètent ainsi le retour des frontières sur le devant de la scène médiatique mais également, et surtout, scientifique depuis une trentaine d'années.

- Un renouveau scientifique et épistémologique de l'approche des frontières.

Avec la chute du mur de Berlin en 1989, un mouvement général propre à ce contexte géopolitique évoquait la « fin des frontières » (Philippe Moreau-Desfarges) et envisageait un monde de libre circulation, marqué par le « sans-frontiérisme ». Pourtant, la multiplication des travaux de géographes sur les frontières ces dernières décennies témoigne non seulement du « retour des frontières » (Michel Foucher) mais également du renouvellement et de la diversité des approches suscitées par cette question en géographie, telles celles proposées par l'organisation de l'espace (Roger Brunet), les discontinuités spatiales (Jean-Christophe Gay), l'analyse spatiale (Claude Grasland) ou encore, et plus largement, par la géopolitique, la géographie sociale, la géographie culturelle, etc. Cette pluralité d'approches et de réalités que recouvre aujourd'hui la notion de frontière justifie d'ailleurs de l'envisager au pluriel. La géopolitique, qui se concentre en grande partie sur l'étude des antagonismes entre acteurs à propos des territoires et de leurs représentations, n'est ainsi pas la seule à proposer des réflexions sur les frontières. La géographie économique est mobilisée, par exemple, pour l'étude des territoires transfrontaliers et des politiques d'aménagement qui font des frontières des interfaces dynamiques. Les effets et le devenir des frontières dans la mondialisation ont pu être également interrogés à différentes échelles, au gré des évolutions de la conjoncture économique et du contexte géopolitique. L'étude de la dimension paysagère des frontières questionne, quant à elle, l'impact collectif et individuel de la matérialisation de certaines frontières au regard d'autres, moins marquées dans les paysages mais socialement vives (Anne Sgard), dans une perspective systémique où l'ouverture de certaines frontières ne se fait que parce que d'autres se ferment, et inversement (Groupe Frontière). Sont aussi questionnés les formes de la séparation, nées des dispositifs de contrôle et de filtrage, ainsi que leur mise en scène dans des espaces où les frontières s'immiscent, tels que les aéroports et les ambassades (Philippe Rekacewicz), tout comme les discours et représentations (médiatiques, littéraires, artistiques, etc.) que suscitent les frontières chez une pluralité d'acteurs (États mais également organisations supranationales, organisations non gouvernementales, artistes, individus, etc.). La question des frontières est fortement liée, en effet, au passage et à tous les dispositifs spatiaux qui les organisent. On intégrera la diversité de ces dispositifs qui rendent extrêmement complexes la gestion de ces infrastructures.

La géographie des frontières s'est donc profondément renouvelée ces dernières années en pensant les frontières sous différentes formes (lignes, aires, points ou encore réseaux), épaisseurs (du tracé linéaire au front) et acceptions (politiques, sociales, culturelles, etc.). Les frontières se comprennent aujourd'hui à toutes les échelles spatiales : mondiale, régionale, locale, et notamment intra-urbaine (dans le cas, par exemple, de Nicosie ou de Jérusalem), et même jusqu'à l'échelle des corps de ceux qui les traversent (Anne-Laure Amilhat-Szary). Elles se déclinent également à toutes les échelles temporelles en intégrant, par exemple, l'influence des frontières dans les territoires du quotidien ou encore la résurgence de traces frontalières, de « frontières fantômes » (Béatrice von Hirschhausen). Les frontières sont ainsi appréhendées aujourd'hui en géographie tant dans leur dimension matérielle que vécue, visible qu'invisible (Paul Guichonnet et Claude Raffestin). Dans tous les cas, les frontières méritent l'attention des géographes en tant qu'elles participent à des recompositions sociales, spatiales et territoriales, à des constructions territoriales et identitaires, ainsi qu'à des stratégies collectives et individuelles dont certaines entendent réaffirmer des appartenances par rapport à un « Autre » qui peut être ou non mis à distance.

Cette question thématique invite ainsi à envisager toutes les fonctions des frontières et tous les critères permettant de les caractériser et de les distinguer. Les frontières sont en effet des constructions politiques, édifiées sur des bases juridiques, qui sont fortement situées dans l'espace et dans le temps : elles sont des constructions historiques évolutives reflétant les spatialités des organisations politiques qui les ont mises en place. Si nombre d'entre elles ont pris la forme de frontières-lignes, parfois qualifiées de « dyade » (Michel Foucher) lorsqu'elles concernent deux États contigus, toutes ne sont pas dans ce cas. Découpages frontaliers et conflits territoriaux ont pu – plus ponctuellement – aboutir à des non-délimitations (certaines frontières maritimes en Afrique) ou à des découpages originaux (frontières zonales). Même si les

frontières restent aujourd'hui marquées par une conception westphalienne, le pluriel invite à réfléchir à leurs formes émergentes et à envisager un approche multiscalaire. Les frontières suscitent d'ailleurs des appellations diverses en français (triple frontière, frontières mouvantes, etc.) qui peuvent être éclairées à la lumière de la différence sémantique existant en anglais entre « *border* » et « *frontier* », le premier terme renvoyant à une acception plus juridique, fixe et linéaire, que le second. L'expression de « nouvelle frontière » trouve en particulier un regain d'intérêt dans la compétition internationale dans et pour la conquête des océans et de l'espace. À cet égard, la question des eaux territoriales et des ZEE devra être travaillée par les candidates et les candidats.

En tant que délimitations, les frontières induisent des asymétries spatiales qui peuvent être des relations inégales, négociées ou conflictuelles. Elles sont donc au centre de l'organisation des espaces. Certains acteurs, dont les habitants, ont mobilisé les frontières pour produire des territorialités originales (transfrontalières, euro-régions, etc.) : la limite devient alors facteur d'interactions et de centralité. Les flux engendrés par les frontières, tels les échanges commerciaux dynamisés par l'effet-frontière ou le flux de passage ne se fixant pas nécessairement sur les frontières (mobilités et migrations), sont donc un autre critère de différenciation. Les frontières gagnent à être pensées par les processus qu'elles génèrent : elles ne sont figées ni dans le temps, ni dans l'espace. Au contraire, elles sont marquées par des processus constants d'ouverture et de fermeture, de déterritorialisation et de reterritorialisation, ou bien encore de fonctionnalisation et de défonctionnalisation, qui contribuent à renforcer ou à atténuer leur caractère de frontière. Si les frontières sont des constructions qui mettent de la distance dans la proximité (Christiane Arbaret-Schulz), elles questionnent aussi la gestion de cette proximité. L'inscription spatiale et territoriale des frontières est ainsi de plus en plus difficile à définir et à appréhender : si quelques frontières dans le monde sont de plus en plus matérialisées (Stéphane Rosière), à l'instar de la frontière entre les États-Unis et le Mexique – cas bien connu, mais loin d'être unique –, d'autres sont de plus en plus mouvantes, floues, voire poreuses ou « mobiles » (Denis Retailié, Anne-Laure Amilhat-Szary et Frédéric Giraut). L'accumulation de données personnelles dans le cyberspace soulève des enjeux de citoyenneté autour de frontières-réseau distinctes des frontières des États, à la fois espaces de liberté et instruments de pouvoir (Kevin Limonier). Par une gestion de la proximité à travers la mise à distance, les frontières ne sont pas seulement des séparations : elles organisent et réorganisent des échanges et des mobilités, licites comme illicites, et produisent ainsi de nouvelles mises en réseaux. Toutes ces dimensions devront être prises en compte par les candidates et candidats afin d'appréhender les frontières comme un objet géographique dynamique et complexe.

- Les dimensions géographique, géopolitique, politique et civique des frontières.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le monde a connu un important mouvement de « fabrique d'États » (Michel Foucher) : ce mouvement a connu des phases intenses, coïncidant avec la décolonisation et la fin de la guerre froide qui ont entraîné une multiplication des tracés frontaliers. Les remises en cause des frontières demeurent cependant limitées en nombre (conformément au principe juridique d'intangibilité), même si les « disputes » et conflits frontaliers subsistent : en témoignent, par exemple, la crise ukrainienne et l'annexion de la Crimée par la Russie qui rappellent l'existence de rapports de forces et de conflits de souveraineté autour des frontières. Les frontières, dans toutes leurs acceptions, demeurent ou redeviennent aujourd'hui un enjeu à la fois spatial, politique et civique. Dans un contexte marqué par des préoccupations sécuritaires multiples (vis-à-vis du terrorisme, des migrations ou bien encore des pandémies), la question du tracé des frontières (notamment maritimes), de leur reconnaissance ou non (frontières du Kosovo, de la Transnistrie, de la Palestine, etc.), et de leur matérialité, ainsi que celle de leur franchissement, y compris dans le cyberspace, suscitent des débats et des politiques nombreuses, qui méritent d'être analysés avec un regard de géographe et de citoyen.

Le développement de la politique de cloisonnement, abordé, entre autres, dans le champ de la géopolitique et de la géographie politique, met en évidence le rôle des frontières dans la sélection des flux et le contrôle des populations par un filtrage toujours plus complexe (Olivier Clochard). Par là même sont mises

en évidence les idéologies spatiales à l'œuvre dans les sociétés qui y recourent et les inégalités de mobilités ainsi créées à toutes les échelles. Or, dans le contexte actuel de durcissement de certaines frontières - par des barbelés, des murs et toutes formes de clôtures (*smart borders*) -, le franchissement de celles-ci comporte un coût et un risque, tant pour les populations qui les traversent que pour les sociétés qui les construisent. Les frontières sont alors révélatrices des représentations que les sociétés élaborent des populations extérieures comme d'elles-mêmes (Wendy Brown). Les représentations construites par les sociétés quant à leurs frontières et, plus généralement, quant à la maîtrise de leur territoire, qui produisent des effets spatiaux contradictoires entre enfermement et ouverture, devront également être interrogées.

Coupures autant que coutures, comme les qualifiaient les géographes dans les années 1980, les frontières sont donc autant des espaces de séparation et de confrontation que des interfaces dynamiques, faites de passages et de coopérations qui produisent des dynamiques spatiales originales. Les frontières ont aussi une fonction de sas (Ceuta et Mellila, par exemple), d'espace tampon (zone démilitarisée entre Corée du Nord et Corée du Sud) ou d'espace refuge (camps de réfugiés dans certaines parties du monde). En ce sens, les frontières doivent être appréhendées comme des vecteurs de territorialités, de dynamiques et de formes d'organisation spatiales spécifiques qui sont le résultat de jeux d'acteurs divers. La place de ces acteurs devra susciter une attention particulière de la part des candidates et candidats afin de mieux comprendre qui produit aujourd'hui des frontières dans le monde, selon quelles modalités et dans quel but.

- Une place renouvelée dans les programmes du secondaire.

Les frontières sont largement abordées comme objet géographique par les différents programmes du collège et des voies générale et technologique du lycée. Dans l'enseignement de spécialité, les frontières sont un thème en tant que tel (thème 3, classe de Première) mais elles sont aussi abordées à travers de nombreux autres thèmes des programmes du tronc commun. Ainsi, les frontières sont interrogées en lien avec d'autres objets géographiques : les migrations, les mobilités touristiques, les espaces maritimes, la conquête de l'espace, la géographie des conflits, le cyberspace, etc. C'est dans cette double perspective que les futurs enseignants et enseignantes doivent donc appréhender cette question : elle leur offre la possibilité d'exprimer leur maîtrise du raisonnement géographique, ainsi que des différents champs de questionnements au sein de la discipline.